



Réunion publique

Quartier BERCY

JEUDI 15 MAI 2025

PRÉSENTS :

Les élus municipaux :

Le Maire de la Ville de Charenton-le-Pont ; Conseiller Municipal délégué en charge de la démocratie Participative et citoyenneté, enseignement secondaire, numérique ; Adjoint au Maire en charge de la sécurité publique, gestion du domaine public, affaires réglementaires, stationnement et voirie, habitat social et relations avec les bailleurs sociaux ; Conseillère Municipale déléguée en charge de la petite enfance ; Adjoint au Maire en charge de l'aménagement urbain et politique de l'habitat ; Adjointe au Maire en charge de l'animation des Seniors, Résidence Jeanne d'Albret, EHPAD Gabrielle d'Estrées, Conseil des aînés, coordination des actions intergénérationnelles ; Conseiller Municipal en charge de l'accompagnement du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) ; Adjointe au Maire en charge du développement durable et écologie urbaine ; Conseiller Municipal délégué en charge du soutien à l'économie locale, emploi et relations avec les grandes entreprises ; Adjoint au Maire en charge de l'animation, l'actions commémoratives, l'anciens combattants, devoir de mémoire, correspondant Défense Nationale ; Adjoint au Maire en charge de l'enfance/éducation, relations avec les associations du secteur

Les Conseillers de quartier Bercy :

Cédric JUHEL ; Alain SALOMONOVITCH ; Claudine LECLERCQ ; Aitor LANZ
Véronique GIORGI ; Zahour EL HIOULI ; Cécile GIRAUD ; Guillaume SAES ; Anne LARDIN ; Jérôme HENRY ; Esther BITJOKA ; Jean-Michel ROSENAL

Les services municipaux :

Jérôme VAUGON (Directeur des services techniques et du patrimoine) ;
Anaëlle JÉRÉMIE (Chargée de mission Démocratie participative)

Nombre de participants citoyens : 60

ORDRE DU JOUR :

1. Accueil des participants : feuille d'émargement et distribution des fiches questions, bilan mi-mandat et de la lettre de Monsieur le Maire au quartier Bercy
2. Présentation des projets ville par les élus
3. Temps d'échanges sous forme de questions/réponses
4. Pot de l'amitié avec les participants



- 1. Suggestion : au 1 et 3 de l'avenue du Général de Gaulle sont déposés des encombrants presque tous les jours. Il faudrait poser un tableau d'interdiction lisible avec pose de caméra.**

La Ville est mobilisée à ce sujet au coté du Territoire Paris Est Marne & Bois à qui revient cette compétence. Une période d'adaptation est en effet nécessaire pour que les usagers s'adaptent au nouveau mode de collecte des ordures effectif depuis le 1^{er} janvier 2025.

Pour rappel, la fréquence de la collecte des ordures ménagères (bac gris) est passée de 5 à 3 jours par semaine : les lundis, mercredis et vendredis, en soirée, à partir de 19h. Cette modification est liée à une baisse des tonnages des ordures ménagères grâce à la mise en place de la collecte des déchets alimentaires.

D'autre part, la collecte des emballages (bac jaune), elle aussi est effectuée en soirée, à partir de 19h, les mardis et jeudis. Ceci dans un souci d'harmonisation, afin de réduire les nuisances liées à la circulation ; de rendre la collecte plus efficace ; de réduire les nuisances sonores ; de renforcer la sécurité notamment aux abords des écoles et des sites sensibles de la Ville ; favoriser la propreté urbaine et la mobilité sur les trottoirs.

Pendant ce temps, les agents de propreté de la Ville poursuivent leur intervention en ramassant les dépôts sauvages non signalés comme encombrants. Les agents ASVP signalent, quant à eux, les adresses où les règles de dépôt sur le trottoir ne sont pas respectées. De plus, un ambassadeur du tri mène régulièrement des actions de sensibilisation auprès des Charentonnais. Cependant, en cas de persistance des incivilités, des mesures répressives pourront être envisagées. La Ville prévoit actuellement une campagne de sensibilisation à destination de l'ensemble de la population, avant toute mise en place de sanctions.

Pour plus d'informations, il est possible de consulter le site internet : www.parisestmarnebois.fr . Et pour toute demande, de contacter par e-mail au environnement@pemb.fr ou par téléphone au 01.48.71.59.13.

En ce qui concerne les caméras, leur installation reste particulièrement complexe en raison de leur raccordement aux réseaux et exploitation par le Centre de Supervision Urbain (CSU). Elles sont donc souvent installées lors de grands travaux lorsque leur raccordement est possible.

- 2. Question : quand est-il prévu que l'égagement des arbres de l'avenue du Général De Gaulle soit réalisé ? Certains arbres ont pris des proportions très importantes et se trouvent désormais à proximité immédiate des habitations, engendrant diverses nuisances : déchets suspendus dans les branches, déjections de pigeons et une forte réduction de la lumière naturelle dans les appartements.**

Actuellement, ce n'est pas la période propice pour procéder à l'égagement. Cette opération s'effectue à l'automne, lorsqu'il n'y a plus de feuilles aux arbres. Toutefois, la Ville ne pratique plus une politique d'égagement systématique, comme cela se faisait auparavant chaque année, notamment rue de Paris avec un égagement en rideau. Ce type de pratique a malheureusement fragilisé certains arbres, favorisant l'apparition de maladies que nous déplorons aujourd'hui. Désormais, les élagages sont réalisés de manière ponctuelle et ciblée, lieu par lieu, en fonction des besoins constatés : lorsque les branches gênent les façades, les toitures, ou présentent un risque pour les habitations. Ils peuvent également être adaptés pour favoriser l'ombrage et contribuer à la fraîcheur. Votre signalement sera pris en compte lors de la prochaine campagne d'égagement afin que le service Nature et Jardins puisse intervenir sur l'avenue du Général de Gaulle et apporter une réponse à cette situation.



3. Question : Serait-il possible de retirer l'endroit où les chiens font leurs besoins, qui est rarement nettoyé ? En l'état, il génère de fortes nuisances : il attire des mouches à merde, empêche d'ouvrir les fenêtres donnant sur le jardin et favorise la présence de rats qui circulent dans l'allée.

Un projet de caniparc, élaboré en concertation avec le Conseil de quartier, est actuellement en cours d'étude. Le site identifié est le grand espace vert situé à proximité du Centre commercial Bercy II et le long de l'autoroute. Cependant, ce terrain n'appartient pas à la Ville, qui a donc entamé des démarches auprès des propriétaires pour en obtenir l'usage. Ce site présente plusieurs avantages : il est vaste et déjà emprunté, de manière informelle et dangereuse, par certains usagers souhaitant accéder à l'arrêt de bus. L'idée serait donc de le clôturer afin de sécuriser l'accès et de le rendre accessible aux animaux domestiques. Toutefois, le locataire de l'immeuble voisin ayant quitté les lieux, le propriétaire préfère attendre l'arrivée d'un nouveau locataire avant d'autoriser une occupation par la Ville, afin de ne pas compromettre la future location.

Pour rappel, les parcs et jardins sont interdits aux animaux domestiques. Les jardiniers de la Ville entretiennent ces espaces pour le bien-être de tous. Ils sont malheureusement souvent confrontés à la présence de déjections canines, notamment lorsqu'ils passent le rotofil où de nombreux excréments leur montent au visage. Cela engendre des conditions de travail particulièrement pénibles. Il s'agit donc également d'une question de respect envers les agents de propreté qui s'efforcent de maintenir la qualité de nos espaces verts.

La suppression de la canisette impliquerait que les animaux domestiques iraient dans le jardin du Cardinal de Richelieu. Les propriétaires de chiens doivent donc s'assurer de ramasser systématiquement les déjections de leur animal. La Ville s'engage à assurer un nettoyage régulier de la canisette et de vérifier l'état de propreté dans ce quartier, en particulier les allées du secteur mentionné et au niveau du Cardinal de Richelieu ; en ne laissant aucune déjection canine sur le bas-côté. A savoir qu'un prestataire est spécifiquement mandaté par la Ville pour assurer ce nettoyage.

Il est par ailleurs très difficile de verbaliser les infractions, car les propriétaires ramassent généralement les déjections lorsqu'ils voient arriver les policiers, rendant donc les flagrants délits rares. Néanmoins, une partie des agents ASVP sera prochainement réorientée vers une brigade dédiée à la lutte contre l'insalubrité.

Des campagnes de sensibilisation sont régulièrement menées. Il est également important de noter que les policiers municipaux ne peuvent intervenir en civil. Toutefois, nous vous informons que la Police Municipale est désormais réinstallée dans le quartier, ce qui augmente leur présence sur le terrain.

Enfin, les sacs mis à disposition dans les canisettes sont réapprovisionnés régulièrement. Il convient de rappeler qu'ils sont destinés à un usage d'appoint, et non à approvisionner systématiquement les propriétaires.

4. Question : une pétition circule actuellement sur l'incinérateur d'Ivry-sur-Seine. Elle alerte sur l'augmentation de la pollution. Quel est votre avis sur cette question ?

Il s'agit d'un incinérateur de dernière génération, conforme aux normes environnementales en vigueur. À ce jour, aucun chiffre ne permet d'affirmer qu'il contribue à une augmentation de la pollution. Bien au contraire, sa technologie de pointe en fait un équipement performant et respectueux des standards actuels.

Aucune difficulté particulière n'est à signaler. Il convient également de rappeler que la région parisienne est déjà fortement exposée à la pollution, notamment en raison du trafic routier dense sur l'autoroute et le périphérique, bien plus que par l'activité de l'incinérateur.

Par ailleurs, il est prévu que le volume des déchets incinérés diminue prochainement à la suite des travaux de rénovation du site.



5. Questions similaires : Il y a peu de navettes de bus le week-end, idem entre midi et 14h en semaine, uniquement le 24. Quelles sont les perspectives à terme ? Y aura-t-il de nouveaux bus ou des lignes qui seront rallongées ?

Le projet Charenton-Bercy vise à désenclaver le quartier, condition essentielle à son développement. En effet, un commerçant ne s'implante que s'il peut compter sur une clientèle suffisante, et la RATP adopte une logique similaire : sans un nombre d'usagers suffisant, elle ne prévoit pas d'extension significative de l'offre de transport. L'objectif du projet est donc de mettre en place un bus en site propre à haute fréquence, capable de structurer durablement les mobilités du secteur.

6. Question : L'accès à Paris à vélo depuis Bercy 2 reste difficile à cause de l'échangeur routier. Des améliorations sont-elles prévues avec le projet Charenton-Bercy ? McDonald ne devait-il pas revenir à Bercy 2 ? Le Projet Charenton-Bercy prévoit-il des moyens de transports plus fiables que les lignes de bus de prévues ? Des informations sont-elles disponibles concernant la date de fin des travaux de la rue du Terroir de France ? Quand sera-t-elle enfin accessible ?

Un prolongement de la rue Baron Le Roy dans le 12^{ème} est à l'étude pour venir irriguer directement le quartier de Bercy. Des échanges sont en cours avec la Maire-Adjointe de Paris en charge de l'urbanisme afin de faire avancer ce projet, qui devrait se concrétiser par étapes. La première étape consisterait à créer une voie cyclable et piétonne entre les Maréchaux et la ligne 14, permettant un accès direct à hauteur de l'actuel site de Bercy Beaucoup. Cette matérialisation offrirait une traversée claire et permanente.

En ce qui concerne l'échangeur, dès que la ZAC Charenton-Bercy sera développée il n'y aura plus besoin de le contourner à vélo. Pour que le projet avance, cela suppose toutefois que la Ville de Paris avance sur ses propres travaux, que des discussions soient engagées avec la SNCF, et que de nouvelles rues soient créées pour aboutir à une véritable continuité urbaine.

Il est prévu de mettre en place un bus à haut niveau de service, circulant en site propre toutes les 2 à 3 minutes, capable de transporter entre 3.000 et 4.000 personnes par heure ; ce bus reliera directement le quartier à la ligne 14. La Mairie est consciente des besoins en matière de mobilité, mais elle ne dispose ni des moyens financiers ni des leviers techniques pour imposer à la RATP un développement plus ambitieux de l'offre de transport à ce stade. Pour information, les Conseillers de quartier sont associés à une dimension de concertation le 13 juin 2025 pour l'aménagement d'un espace de près de 9.000m² situé à la descente de l'actuelle passerelle surplombant les voies ferrées. C'est donc des sujets qui sont en réflexion par la maîtrise d'œuvre.

En ce qui concerne l'enseigne McDonald's qui était installée dans le Centre Commercial Bercy II, elle ne reviendra pas au sein du complexe commercial. Bien que de nouveaux restaurants puissent s'implanter, il s'agira principalement d'enseignes indépendantes plutôt que de grandes chaînes. De manière plus générale, les orientations actuelles suivent des tendances similaires à celles observées dans les centres commerciaux en difficulté. Ainsi, les nouvelles activités susceptibles de s'implanter au sein de cette zone commerciale s'orienteront principalement vers des offres à caractère discount, ou vers des propositions axées sur les loisirs. Dans le cadre du projet Charenton-Bercy, il convient de noter que les enseignes commerciales ont vocation à être installées en rez-de-chaussée des futurs immeubles.

En ce qui concerne les travaux rue du Terroir de France, la Ville n'a pas d'information à ce sujet, car cela relève des services du 12^{ème} arrondissement de Paris.



VOLET SECURITE ET TRANQUILITE PUBLIQUE

7. Question : que comptez-vous faire pour les oiseaux qui se posent sur la place Cardinal de Richelieu ?

La Ville envisage de tester l'efficacité des dispositifs d'effarouchement. Cet été 2025, un premier essai sera mené au square du 11 Novembre. Si cette phase test s'avère concluante, le dispositif pourra être déployé au Jardin du Cardinal de Richelieu, à plus grand échelle.

8. Pensez-vous modifier la Place de l'Europe ? Le nouveau restaurant Place de l'Europe a-t-il les autorisations pour développer sa terrasse et pour laisser ses poubelles au niveau du Jardin du Cardinal de Richelieu ?

Concernant la Place de l'Europe, il n'y a pour l'heure pas de projet à court ou moyen terme. Les conteneurs doivent bien évidemment être rentrés, conformément aux règles de propreté. Pour la terrasse, des autorisations sont accordées sous réserve du respect de la tranquillité publique et du passage libre des piétons. Une vérification sera effectuée afin d'évaluer les conditions de circulation à cet endroit.

VOLET INFRASTRUCTURE ET HABITAT

9. Question : Y aura-t-il de nouveaux logements à acheter à Charenton dans le cadre du Grand Paris ?

Oui, le projet Charenton-Bercy prévoit la construction de plus de 1.500 logements dont 30% de sociaux. Il s'agit d'une opération majeure. C'est actuellement la plus grande Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de France, et elle comprend le plus important permis de construire délivré récemment à l'échelle nationale. Il y a environ 16 immeubles qui seront construits, dont une tour d'à peu près 200 mètres de hauteur, située près du périphérique. Elle accueillera des hôtels, des logements (en accession à la propriété) et potentiellement d'autres services ou équipements. L'offre de transport viendra naturellement accompagner l'arrivée des nouveaux habitants, car l'un ne peut aller sans l'autre.

10. Question : Pourquoi avoir mis des limites à la location via Airbnb ?

Une réglementation encadrant les locations de type Airbnb a été adoptée en Conseil municipal. À titre d'exemple, pour louer un bien sur ce type de plateforme : il faut en être propriétaire depuis au moins 5 ans, ne pas dépasser deux logements mis en location, et veiller à ce que la part des logements Airbnb dans un immeuble n'excède pas 15%. Si le tourisme reste un atout pour Charenton, cette mesure vise avant tout à préserver la qualité de vie des riverains et à limiter les nuisances.

